

**SPIRITUEUX DOMESTIQUES**

200 Tonnes } Whisky 50 O. P.  
 500 Barils }  
 300 do } Whisky de Seigle,  
 En lots convenables aux acheteurs  
 EN VENTE PAR

**MORIN & CIE.,**  
 10, Rue St. Nicholas.

**H. CHARLEBOIS**

Epicier en Gros et en Détail  
 Négociant en Vins, Spiritueux et Comestibles  
**No. 96, RUE MCGILL**  
 Vis-à-vis le marchh Ste. Anne  
**MONTREAL**

24 juillet

**NAZAIRE TURCOTTE**

IMPORTATEUR  
 D'Epicerie et de Denrées Co-  
 loniales, Vins, Spiritueux  
 Etc., Etc., Etc.,  
**QUAIDE HUNT**

BASSE VILLE

**QUEBEC**

8 mai

31 30

Fabrique de Colle Forte de Montréal

**LABELLE, AUGER & Cie**

FABRICANTS DE

Colle forte blanche, commune et Gelée, de  
 Noir Animal, d'Huile de pieds de Bœuf  
 et de Sulf

FABRIQUE: COIN DES RUES LOGAN ET DUFRESNE  
 Bureau: 10, RUE DU PORT  
 MONTREAL

HOSPICE LABELLE, A. J. AUGER.  
 30 30

**N. QUINTAL**

Négociant en Epicerie, Spiritueux et Comestibles  
 EN GROS

**No. 83, Rue St. Joseph**

VIS-A-VIS "CITY HOTEL."

Assortiment général de Vins, Denrées colo-  
 niales, Fruits, etc., etc., importés directement.

**HAMILTON & Cie.**

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches de Gout et d'Etape

105,--Rue St. Joseph,—105

Vis-à-vis la Ruelle Dupré

**MONTREAL.**

30-30

**CHS. FRASER & CIE**

**377 & 379**

Rue des Commissaires  
 COIN ST. NICHOLAS  
 OFFRENT EN VENTE

2,000 Sacs SEL DE AKINS FACTORY FILLED  
 5,000 do de GROS DE LIVERPOOL  
 2,000 do do FIN do  
 25,000 minots do de CAGLIARI

Importation 1873

300 Quintaux MORUE SECHE  
 50 Barils HUILE PAILLE de LOUP MARIN  
 57 do HUILE DE MORUE

33-32

**LOTTERIE VILLE-MARIE**

Dans le but de venir en aide à différentes  
 Institutions Religieuses.

**32,000 BILLETS**

**\$1.00 CHAQUE**

| Prix   | VALEUR   |
|--|----------|
| Une propriété (Rue du Bassin, Montréal)<br>loyer annuel, \$300.....    | 5,000 00 |
| Deux lots de terre (Rue St. Denis et Tanne-<br>ries) \$700 chaque..... | 1,400 00 |
| Huit lots de terre (Chemin Ste. Catherine) à<br>\$300 chaque.....      | 2,400 00 |
| Quarante-huit lots (Côte Ste. Catherine) à<br>\$150 chaque.....        | 7,200 00 |
| Un prix en ordi mille piastres.....                                    | 1,000 00 |
| Cinquante prix de \$50 chaque.....                                     | 2,500 00 |
| Cent prix de \$5 chaque.....   | 500 00   |
| Deux cents prix de \$3 chaque.....                                     | 600 00   |
| Six cents prix de \$1 chaque.....                                      | 600 00   |

Mille dix prix valent ..... \$21,200 00

**DONS :**

|  |          |
|--|----------|
| 1—A l'Evêché de Montréal, pour venir en<br>aide à la construction de la cathédrale | 2,600 00 |
| 2—Pour venir en aide à la construction de<br>la chapelle de Notre-Dame de Lourdes. | 1,000 00 |
| 3—Aux pauvres (Société St. Vincent de<br>Paul).....                                | 1,000 00 |
| 4—Aux sœurs du Bon Pasteur.....  | 500 00   |
| 5—Aux Sœurs.....   | 500 00   |
| 6—Aux Oblats.....  | 500 00   |
| 7—Aux Sœurs de la Providence.....  | 500 00   |
| 8—Aux Sœurs de la Miséricorde.....   | 500 00   |
| 9—A la Colonie Piepola.....  | 500 00   |
| 10—A l'Asile des Orphelins de St. Patrice..  | 500 00   |

\$7,500 00

Des Agents Responsables sont demandés

Qu. que personne qui vendra dix billets aura le  
 onzième gratis. Les argentés seront déposés entre les  
 mains du Procureur de l'Evêché de Montréal.  
 Le sousigné devra chaque semaine faire un dépôt  
 des agents des Billets vendus et il sera tenu et obli-  
 gé de publier dans le Journal le *Nouvelles Mondes*, le  
 reçu du dépôt accompagné des numéros qui auront été  
 vendus.

La Corporation Episcopale ne sera responsable que  
 des numéros qui auront été ainsi annoncés, accom-  
 pagnés du reçu du dépôt.

Toutes personnes qui auront pris des Billets dont  
 les numéros ne seront pas publiés dans le Journal  
*usdit*, sont priées d'en prévenir le trésorier sans délai,  
 afin d'éviter toute erreur.

Le tirage sera fait d'après le mode adopté par les  
 Sociétés de Construction et sera surveillé par trois  
 Prêtres et trois laïques en présence du public.

Les propriétés données en prix sont au nom de  
 l'Evêché qui en passera titre au gagnant aussitôt  
 après la loterie, en par le gagnant payant le prix du  
 contrat.

Ceux qui désirent acquérir des billets pourront le  
 faire en s'adressant au sousigné.

Pour \$10 on aura 11 Billets  
 " 20 " 22 " etc.

Les lettres adressées au sousigné devront être  
 franches de port.

S'adresser à

G. H. DURRANL,  
 Gérant et Trésorier,  
 De la Loterie Ville-Marie,  
 Rue St. Sacrament,  
 Montréal.

**JACQUES GRENIER.**

IMPORTATEUR ET MARCHAND EN GROS

DE

**NOUVEAUTES**

No. 292, Rue St. Paul,  
**MONTREAL.**

Une visite est respectueusement sollicitée de MM  
 les marchands de la ville et de la campagne. 1-52

**J. L. CASSIDY & CIE.**

IMPORTATEURS DE

PORCELAINES,  
 VERRERIES ET VAISSELLE

339 et 341 Rue St. Paul,

BATISSE DES SCEURS, MONTREAL. 52

**LA 'CITOYENNE'**

ASSURANCE DU CANADA

Incorporée par un Acte spécial du Parlement et  
 pleinement autorisée d'après les dispositions  
 de l'Acte des Assurances.

Sous le patronage de

S. G. Mgr. BOURGET, Evêque de Montréal

Bureau Central, 175, Rue St. Jacques,  
**MONTREAL**

Sir HUGH ALLAN, President

Les personnes désirant assurer leur vie sont  
 priées d'une manière toute spéciale d'examiner  
 d'abord le prospectus de cette

**Compagnie Canadienne Populaire**

Lequel prospectus peut être obtenu de tous les  
 Agents de la Compagnie et de

**EDWARD STARK,**

Gérant département de la vie.

14 janv.



**PROVINCE DE QUEBEC**

**CHAMBRE DU PARLEMENT**

**Bills Privés**

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la  
 LEGISLATURE de la Province de Québec  
 pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou  
 LOCALS, portant concession de privilèges exclusifs  
 ou de pouvoirs de Corporation pour les ans commer-  
 ciales ou autres, ou ayant pour but de régler des ar-  
 pentages ou désin de les limites, ou de faire toute  
 chose qui aurait l'effet de compromettre les droits  
 d'autres parties, sont par les présentes notifiées que,  
 par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée  
 Législative respectivement (lesquelles règles sont  
 publiées au long dans la "Gazette Officielle de Qué-  
 bec.") elles sont requises d'en donner UN MOIS  
 D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la  
 nature et l'objet de la dite demande) dans la "Ga-  
 zette Officielle de Québec," en anglais et en français,  
 et aussi dans un journal anglais et dans un journal  
 français publiés dans le district concerné, et de rem-  
 plir les formalités qui y sont mentionnées. Le pre-  
 mier et le dernier de tels avis devant être envoyés au  
 Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.  
 Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être  
 présentées dans les "deux premières semaines" de  
 la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MULL,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 21 juillet 1873.